

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 09 novembre 2023**

Réf. 2023.09.04

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 03 novembre 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Présents :

CHAVEROT Véronique	CHAVEROT Gilbert
PALAIS Jean-Claude	GIROUD Marc
ESCOFET Danièle	PERRIER Guy
POIRON Jean-Pierre	BISSAY David
COLLON Colette	LAURENT Michel
DENIS Chantal	

Excusés : SERRAILLE Joëlle (pouvoir à Colette COLLON)  
GIROUD Marc (pouvoir à Jean-Claude PALAIS)  
BLANCHARD Valérienne  
MESSAOUDI-PERRET Merryll (pouvoir à Michel LAURENT)

Secrétaire de séance : DENIS Chantal

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DROITS DE PLACE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de majorer les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- APPROUVE les tarifs majorés suivants :

• **Marché :**

**Abonnement trimestriel, payable d'avance :**

Forains venant 2 fois par semaine :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	61.50 €/trimestre
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	62.00 €/trimestre

Forains venant 1 fois par semaine :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 34.00 €/trimestre  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 35.00 €/trimestre

Forains venant 1 fois par mois :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 10.50 €/trimestre  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 12.00 €/trimestre

Forains venant 2 fois par mois :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 8.17 €/mois, soit 24.50 €/trimestre  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 9.00 €/mois, soit 27.00 €/trimestre

Forains venant quelques fois par an (régie : ticket jaune) :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et chaque fois 4.70 €  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et chaque fois 5.00 €

Forains avec camion (OUTILLAGE ST ETIENNE, PROVENCE OUTILLAGE par ex.) (régie : ticket orange)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et chaque fois 32.00 €  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et chaque fois 35.00 €

- **Fête foraine** : (depuis 2014)

Tarifs inchangés :

- 4.50 € le mètre linéaire,
- 4.50 € le mètre carré pour les manèges circulaires
- 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20231109-20230904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

La secrétaire de séance,  
Chantal DENIS,

A VIOLAY, le 10 novembre 2023,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le .....

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).